



**RECOMMANDÉE
VILLE DE FRIBOURG
LE CONSEIL COMMUNAL
PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 3
1700 FRIBOURG**

Fribourg, le 25 mai 2022

OPPOSITION :

Fontaine publique (enquête 30 jours). Demande de dérogation aux limites de construction et aux alignements obligatoires du PAL (art. 293 et 294 RCU). Art 7619 RF / Ref. FRIAC : 2022-1-00511-0 Fo. no 17 du 29 avril 2022

Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Pro Fribourg fait opposition à la mise à l'enquête de l'objet cité en référence. La qualité d'agir de notre association est reconnue par la LPBC Loi sur la protection des biens culturels du 7 novembre 1991 (art. 62) et la LATeC Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008.

Postée le 25 mai 2022, l'opposition respecte le délai et est recevable.

Préambule et motivation

Depuis plusieurs années, la Ville de Fribourg a lancé discussions et projets autour d'un possible déplacement de la *Fontaine Jo Siffert* de Jean Tinguely. Par rapport à cette idée qui concerne un bien culturel immeuble – nous y reviendrons – Pro Fribourg s'est rapidement manifesté. C'était le cas en 2013 lorsque la Ville primait, dans le cadre du concours de requalification des Grand Places, un projet « d'enterrement » de la fontaine dans le sous-sol de Fribourg Centre. La commune plébiscitait alors un acte aberrant et inadmissible qui prétendait la placer au milieu des enseignes de la galerie commerciale. Elle publiait à cette occasion le photomontage trompeur réalisé par les lauréats du concours, photomontage qui remplaçait les magasins qui auraient servi de décor à l'œuvre par un cadre digne des plus beaux musées. Les autorités approuvaient aussi sans sourciller dans cette proposition un acte iconoclaste qui portait atteinte à la nature comme à l'intégrité artistique de l'œuvre et transformait sans plus de formalité le bassin rond dessiné par Tinguely en une pièce d'eau carrée, pièce d'eau isolée des passants – de surcroît – par un vitrage¹. Si la Ville, heureusement, a rapidement remis ce premier projet au placard devant la ferme opposition manifestée par Pro Fribourg, elle n'a pas renoncé à l'idée de déplacer la fontaine, suscitant au fil des ans différents articles et prises de position de la part de notre revue (n°182, 2014, n°191, 2016 et n°211, 2021).

Pro Fribourg rappelle ici que Jean Tinguely est un artiste de renommée internationale et l'un des plus importants plasticiens de la seconde moitié du XXe siècle. Invité à présenter son travail dans les institutions artistiques les plus prestigieuses dès la fin des années 1950, il a habité pendant près de quinze ans en France, entre 1954 et 1969, avant de revenir à cette date s'installer dans son canton d'origine. Lié à un autre Fribourgeois célèbre, le pilote de Formule 1 Jo Siffert, il a décidé – lorsque ce dernier est décédé tragiquement lors d'une course en 1971 – de créer une fontaine en son honneur à Fribourg. En 1972, il a dans ce sens proposé une œuvre à la Ville qui l'a refusée. Ce ne

¹ Voir Document 1 : Photomontage Fusaro, 2013



sera finalement qu'en 1984 que la *Fontaine Jo Siffert* sera inaugurée aux Grand-Places lors d'une fête populaire. Depuis, l'œuvre fait l'admiration des Fribourgeois, comme des visiteurs de la capitale cantonale, à l'endroit pour lequel elle a été créée.

Aujourd'hui, nous ne nous prononcerons pas sur les circonstances qui ont amené la Ville à proposer le déplacement de cette œuvre dans le règlement du concours de la requalification de la Place de la Gare. Nous affirmons par contre que cette démarche était malheureuse et qu'elle ne respectait pas l'œuvre offerte en 1984 à la Ville par Jean Tinguely, ce qui nous amène à formuler la présente opposition.

Ici, il s'agit d'une question artistique : la *Fontaine Jo Siffert*, une œuvre « in situ », ou « site specific »

Tout au long de sa carrière, Jean Tinguely produit – parallèlement aux travaux destinés aux musées ou aux collectionneurs – des œuvres conçues pour des lieux spécifiques. En 1962, il place par exemple son *Étude pour une fin du monde II* dans le désert du Nevada, à proximité immédiate des sites d'essais nucléaires américains et de Las Vegas, ville-temple d'un consumérisme dont Tinguely pressent déjà qu'il mènera la planète à sa perte. En 1970, en pleine révolution sexuelle, dans un moment aussi de contestation des pouvoirs religieux, l'artiste pose devant le dôme de Milan sa *Vittoria*, un phallus géant qui éjacule des feux d'artifices à plus de deux cents mètres de hauteur. Pour sa *Tête de la Forêt de Fontainebleau*², Tinguely décide que la construction ne dépassera pas les frondaisons afin de l'engloutir dans les bois : « Je veux vivre avec les nuages et avec la pointe des arbres³. » En 1988, le sculpteur choisit une fabrique désaffectée sise dans un endroit excentré – La Verrerie, entre Bulle et Châtel-Saint-Denis – pour développer le *Torpedo Institut*, l'antimusée sur lequel il travaille sans relâche durant les quatre dernières années de sa vie. L'œuvre s'oppose – dans le dénuement et la vétusté des bâtiments qui l'abritent – aux prestigieux projets muséographiques que les grandes capitales culturelles s'arrachent aux dernières années du XXe siècle afin de se positionner et de rivaliser entre elles⁴.

Comme pour les œuvres citées ici, Tinguely travaille sur ses projets de fontaines publiques en tenant compte des sites dans lesquels elles sont implantées. Ainsi, la *Fontaine Stravinsky* (1983) épouse la forme rectangulaire de la place qu'elle occupe à Paris à côté du Centre Pompidou quand celle de Château-Chinon (1987-1988) – commandée par François Mitterand – s'inscrit en demi-cercle dans la symétrie du demi-cercle qui articule l'espace situé devant la mairie⁵.

Cette manière de faire – que l'on qualifie de « in situ » ou de « site specific » – Jean Tinguely l'adopte aussi pour la fontaine de Fribourg, ceci dès les premières esquisses qui datent de 1972. Un dessin envoyé à la Ville en janvier de cette année-là montre un bassin rond entouré de verdure⁶. Quand le projet – refusé d'abord, on l'a dit – est relancé dans les années 1980, les documents officiels indiquent – par rapport à sa localisation – le choix sans ambiguïté de Tinguely pour le site des Grand-Places, cela quand bien même on lui en avait proposé un autre : « Après plusieurs visites sur place, il [Tinguely] a cependant renoncé à l'emplacement qui lui était proposé, à savoir l'Esplanade de l'Université, pour arrêter son choix aux Grand-Places.⁷ ».

Dès lors, Tinguely travaille avec et pour le site des Grand-Places : « J'ai fait une fontaine de la façon que Jo Siffert l'aurait aimée, mais j'ai aussi tenu compte de Fribourg, du lieu, du rythme⁸ ». Pour l'emplacement retenu, Tinguely imagine « un bassin circulaire de 15 mètres de diamètre [qui] aura une profondeur de 40 cm, avec un bord plat, à hauteur de siège, afin que les promeneurs puissent s'y asseoir⁹ ». Ce bassin s'inscrit clairement à l'horizontale – dans la planéité des Grand-Places – et contrebalance dans la composition de l'œuvre la verticalité de la machinerie et des différents éléments – roues, tuyaux – qui la rythment : calme des horizontales, animation des verticales dédoublées par leur reflet dans l'eau. Dans son projet, Tinguely tient aussi compte de la quiétude du lieu et réduit ses moteurs au silence. Il joue encore avec l'ombre et la lumière des arbres et de l'Eurotel tout proche (aujourd'hui NH Hotel), comme le relève le procès-verbal de la Commission spéciale du Conseil général chargée de l'examen de l'objet. Yvonne Lehner, directrice du MAHF y indique : « C'est justement ce qui fascine Tinguely, le jeu des ombres et des lumières sur le monument¹⁰ ». Le document ajoute : « M. le Syndic rappelle que Tinguely connaît parfaitement les lieux [...] et que c'est volontairement qu'il a pris en compte l'ombre de l'Eurotel, comme il a choisi des zones d'ombre pour sa fontaine de Beaubourg à Paris¹¹. »

Aux Grand-Places, si l'artiste tient compte du lieu, les autorités communales ne sont pas en reste quand elles pensent avec lui un aménagement judicieux pour l'espace qui entoure l'œuvre : « Cet aménagement a été étudié en étroite collaboration avec l'artiste¹² ». « On a corrigé la pelouse de l'esplanade, afin de dégager l'accès à la fontaine et de ménager une vue générale, déjà à partir du bâtiment de

² La *Tête* a été renommée *Le Cyclop* après la mort de Jean Tinguely.

³ In Jacques Huwiler, *Le Cœur et la tête, une œuvre de Jean Tinguely à Milly-la-Forêt*, 45', TSR Télévision Suisse Romande, 1988.

⁴ Voir *Torpedo Institut*, Pro Fribourg n° 169, 2010, et Olivier Suter, *Jean Tinguely. Torpedo Institut*, Edition Patrick Frey, Zürich 2015.

⁵ Voir Documents 2 et 3 : Vues aériennes de la *Fontaine Stravinsky* et de la *Fontaine de Château-Chinon*.

⁶ Voir Document 4 : « *Vitesse* » *Homage à J.S.*, 5 janvier 1972.

⁷ In *Message du Conseil communal au Conseil général*, 20 mars 1984, 25-1982/1986 : *Fontaine pour l'œuvre de Jean Tinguely aux Grand Places*.

⁸ Transcription verbatim de l'émission *Midi-Public*, TSR Télévision Suisse Romande, 24 octobre 1984.

⁹ In *Message du Conseil communal*, op. cit.

¹⁰ In *Procès-verbal du 27 avril 1984 de la Commission spéciale du Conseil général chargée de l'examen du Message du Conseil relatif à la fontaine pour l'œuvre de Jean Tinguely aux Grand-Places*.

¹¹ Ibid.

¹² In *Message du Conseil communal*, op. cit.



L'Office du Tourisme¹³. « L'étude d'aménagement a aussi porté sur les cheminements et les plantations, celles-ci étant en partie déjà réalisées¹⁴ ». On le voit, édiles et artiste collaborent de manière heureuse et Jean Tinguely se félicite, après l'inauguration de la fontaine, d'avoir réalisé « une œuvre très bien réfléchie avec les autorités de la Ville, le syndic Schorderet ». Avant de conclure : « On a fait un bon travail d'urbanistes¹⁵. »

Tous ces éléments nous permettent d'affirmer que la *Fontaine Jo Siffert* est intimement liée aux Grand Places et qu'elle a été pensée pour ce site aussi bien dans sa composition que dans ses proportions. La déplacer, modifier par là-même le contexte et l'espace dans lesquels elle s'inscrit, consisterait à transformer l'œuvre et donc à lui porter atteinte d'un point de vue artistique, ce qui n'est en aucun cas acceptable.

Nous soulignons encore qu'il est d'autant plus important de conserver l'œuvre des Grand-Places telle que Tinguely l'a créée que les fontaines publiques qu'il a accepté de concevoir sont excessivement rares alors qu'il était constamment sollicité pour en créer.

Réjouissons-nous donc de posséder une des fontaines de l'artiste et renonçons à la déplacer à la Place de la Gare, d'autant que cette dernière n'est pas adaptée à l'œuvre.

Place de la Gare : des problèmes de pente, d'espace et de parasitage

La *Fontaine Jo Siffert*, on l'a vu, est conçue pour une surface plane, celle que Tinguely a choisi d'occuper aux Grand-Places. La pente de la Place de la Gare – un peu plus de 1.2 mètres de dénivellation entre la sortie de la gare (altitude 624.14) et le bord de la fontaine situé à l'opposé (altitude 622.92) – a obligé les urbanistes à concevoir un périmètre d'emmarchements et de gradins. Ce système, combiné à la pente, non seulement, influe sur l'œuvre en la cernant d'éléments architecturaux qui en altèrent la composition et en modifient la lecture, mais aussi, « enfoncent » la fontaine dans le sol, la dérochant partiellement, selon certains angles de vue, au regard des passants¹⁶, modifiant dans tous les cas la perspective « à plat » que l'artiste a voulue aux Grand-Places.

Au-delà des problèmes de pente, du point de vue de l'espace maintenant, les plans mis à l'enquête par la Ville de Fribourg montrent que la fontaine et son périmètre de gradins et d'emmarchements occupent une surface imposante sur la place, et coupent le cheminement naturel qui conduit de la sortie de la gare à l'Avenue de la Gare, obligeant les passants à « contourner » l'œuvre par la droite ou par la gauche. Par la gauche, si nos calculs sont corrects¹⁷, l'espace de circulation laissé entre la façade de la gare et les gradins est de 8.55 mètres alors que par la droite, seuls 2.35 mètres environ sont ménagés entre le pourtour de la fontaine et l'abri de bus qui longe l'Avenue de la Gare. En l'état, si l'on considère le nombre d'usagers qui fréquentent quotidiennement la gare de Fribourg – plus de vingt mille –, le nombre de personnes qui – dans l'attente d'un bus – « encombrant » le passage, on doit constater que le projet tel que présenté obstrue l'axe principal de circulation piétonnière de la Place de la Gare et empêche la fluidité de la déambulation. En clair, la *Fontaine Jo Siffert* et son périmètre de gradins et d'emmarchements sont trop vastes par rapport à l'espace à disposition. Ceci sans même tenir compte d'une éventuelle protection qu'il faudrait encore installer autour des marches – comme entre l'Avenue de la Gare et la Place Jean Tinguely – pour prévenir les chutes et garantir la sécurité du public¹⁸.

Un troisième élément – que nous nommerons parasitage – parle en défaveur de l'installation de l'œuvre à la Place de la Gare. Aux Grand-Places, Jean Tinguely a choisi un écrin végétal comme cadre au bassin et aux éléments sculpturaux sobrement colorés d'un noir uni. À la Place de la Gare, en plus de l'imposant périmètre déjà mentionné, de nombreux éléments – devantures de magasins, enseignes, affichage, signalétique, éclairages divers, etc. – perturberont la perception de l'œuvre d'un point de vue visuel alors que, sur le plan sonore, le bruit d'une place fréquentée et vivante que traversent en outre les transports publics troublera inévitablement le calme et le silence voulus par l'artiste.

Pente, exigüité de l'espace et parasitage allant à l'évidence à l'encontre du déplacement envisagé, considérons maintenant ce qu'il en est d'un point de vue patrimonial.

Recensement de la *Fontaine Jo Siffert* : un bien culturel immeuble de valeur A

Au PAL de la commune de Fribourg, en vigueur au 30 mai 2022, sauf articles contestés, la *Fontaine Jo Siffert* est protégée en tant que bien culturel immeuble en catégorie 3.

Il convient de relever que la Loi sur la protection des biens culturels (LPBC) précise que :

¹³ In *Procès-verbal du 27 avril 1984*, op. cit.

¹⁴ In *Message du Conseil communal*, op. cit.

¹⁵ In *Transcription verbatim*, op. cit.

¹⁶ Un photomontage que la ville possède montre cela sur une vue prise depuis le café Starbucks.

¹⁷ Voir document 5 : Plans mis à l'enquête reportés au cadastre de la Ville de Fribourg.

¹⁸ Voir Document 6 : Protection Avenue de la Gare-Place Jean Tinguely



- Art. 22 al. 1 : Sauf disposition contraire, la protection d'un bien culturel s'étend à l'objet dans son ensemble, soit, pour les immeubles, aux structures et éléments extérieurs et intérieurs et, le cas échéant, aux abords, au site et aux objets enfouis.
- Art. 23 al. 4 : La transformation d'un bien culturel immeuble protégé ne peut être autorisée que si elle ne porte pas atteinte à son caractère ou à celle du site.
- Art. 23 al 5 : Le déplacement ou la démolition d'un bien culturel immeuble protégé ne peut être autorisé que si des intérêts prépondérants le justifient. Il en va de même d'une transformation qui porte atteinte à son caractère.

Nous relevons encore que la catégorie de protection de la fontaine en valeur 3 inscrite à l'inventaire de la Ville de Fribourg ne correspond pas à sa valeur au recensement cantonal, qui est la plus élevée : A. En ce sens la Commune n'a pas tenu compte de la valeur attribuée par le SBC service des biens culturels de l'État de Fribourg. Dans ce cas, elle enfreint l'art. 45 al. 2 LPBC qui dit : « Le recensement des biens culturels immeubles constitue l'une des données de base dont les communes tiennent compte lors de l'élaboration et de la modification des plans d'aménagement local. »

La catégorie de protection en valeur 3 ne correspond pas non plus au statut de l'œuvre au niveau fédéral. La *Fontaine Jo Siffert* est en effet inscrite en tant qu'objet de valeur nationale (objet A) à l'*Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (PBC)* – état au 01.01.2022. Cet inventaire est élaboré par la Section Protection des biens culturels de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), en collaboration avec la Commission fédérale de la protection des biens culturels et les cantons. Il liste les biens culturels à protéger en priorité en cas de conflit armé.

Le déplacement de la Fontaine Jo Siffert n'étant pas, on le voit, envisageable dans le cadre des règles patrimoniales, abordons pour finir la question sous un angle éthique.

Déplacement de la *Fontaine Jo Siffert* d'un point de vue moral : Tinguely encore trahi par Fribourg

Le rapport que Fribourg entretient à Jean Tinguely est fait de hauts et de bas. Dans les hauts, il y a la jolie collaboration déjà citée, qui a permis l'érection de la *Fontaine Jo Siffert* dans les années 1980. Il y a aussi l'octroi au plasticien – en signe de reconnaissance – de la bourgeoisie d'honneur de la Ville en 1985. Il y a encore, post mortem, les belles célébrations de 2016 organisées à l'occasion du jubilé de la disparition du créateur. Dans les bas, on peut rappeler brièvement que ce dernier a été ignoré et pire, trahi à plusieurs reprises dans son canton d'origine et de cœur. Outre le refus initial de sa fontaine, le démantèlement du *Torpedo Institut* – décidé contre la volonté qu'il avait clairement exprimée dans son testament – constitue à n'en pas douter une des heures les plus sombres, si ce n'est la plus sombre de l'histoire artistique fribourgeoise. Cette destruction a privé la postérité de la plus grande œuvre jamais imaginée par Tinguely, créateur dont le Conseil d'État n'a pas non plus respecté l'affectation d'un don de près d'un demi-million de francs destiné à acquérir des œuvres – notamment d'art contemporain et de jeunes artistes – pour le MAHF.

Conclusion

Aujourd'hui, il est nécessaire d'en finir avec la part sombre du rapport qui relie malgré lui le plus grand artiste que notre canton a connu à Fribourg. Tout en félicitant la Ville pour le travail de requalification de la Place de la Gare qu'elle mène actuellement, nous lui demandons donc de prendre en compte notre opposition au déplacement de la *Fontaine Jo Siffert* et – dans le respect indissociable de l'œuvre et de l'homme Tinguely – de renoncer à ce dernier.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

PRO FRIBOURG

Jean-Luc Rime, président

Olivier Suter, membre du comité

PRO FRIBOURG - OPPOSITION AU DEPLACEMENT DE LA FONTAINE JO SIFFERT

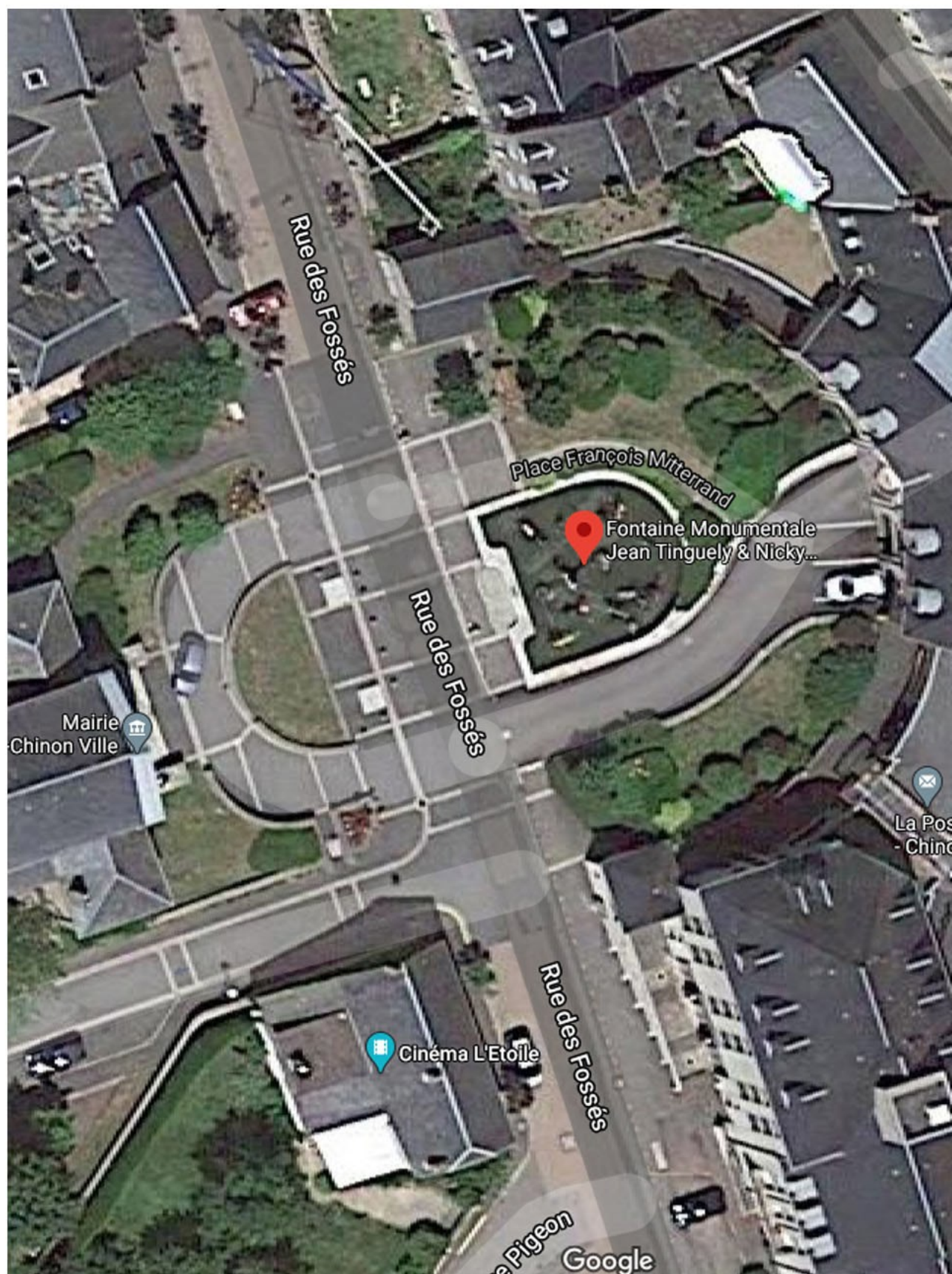
DOCUMENT 1 : Photomontage Fusaro, 2013



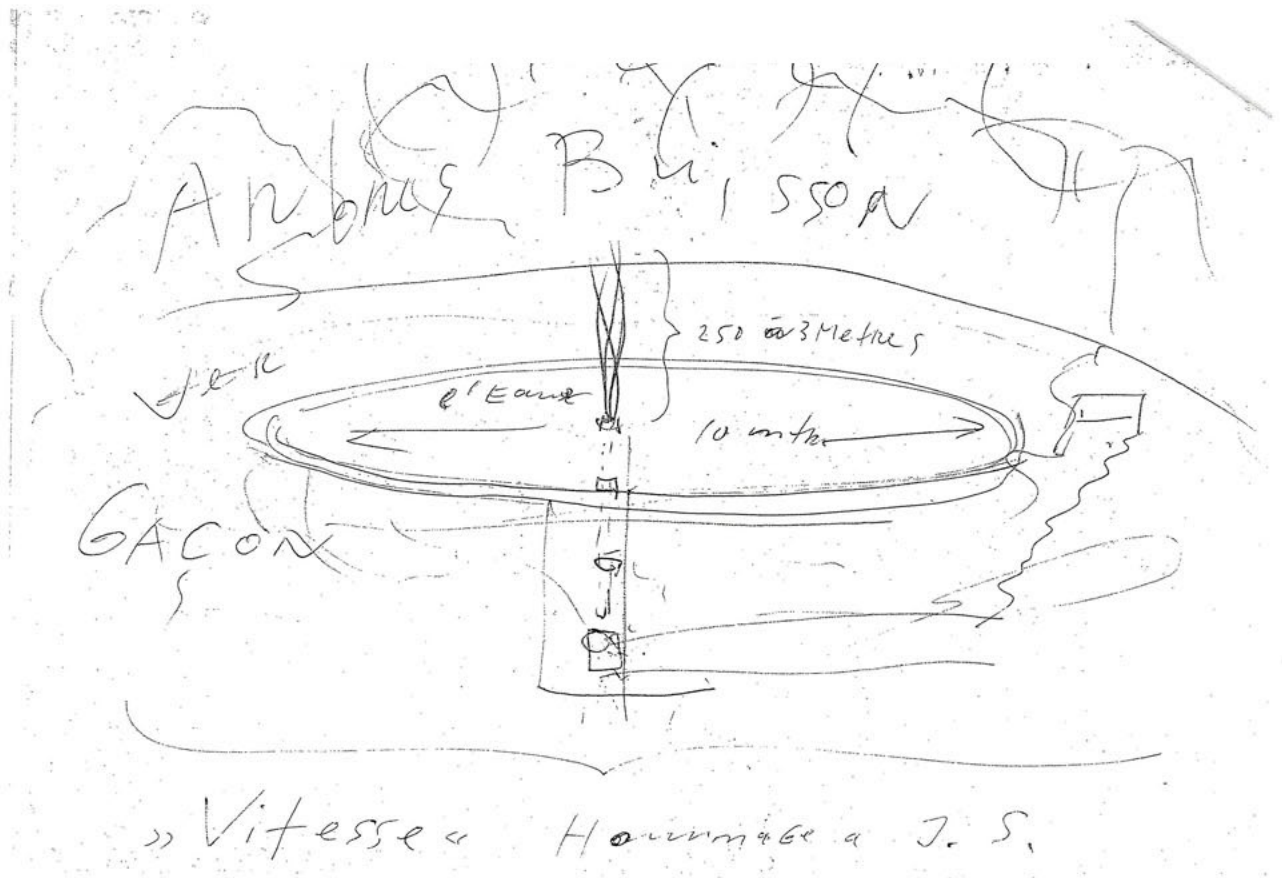
DOCUMENT 2 : Vue aérienne de la Fontaine Stravinsky



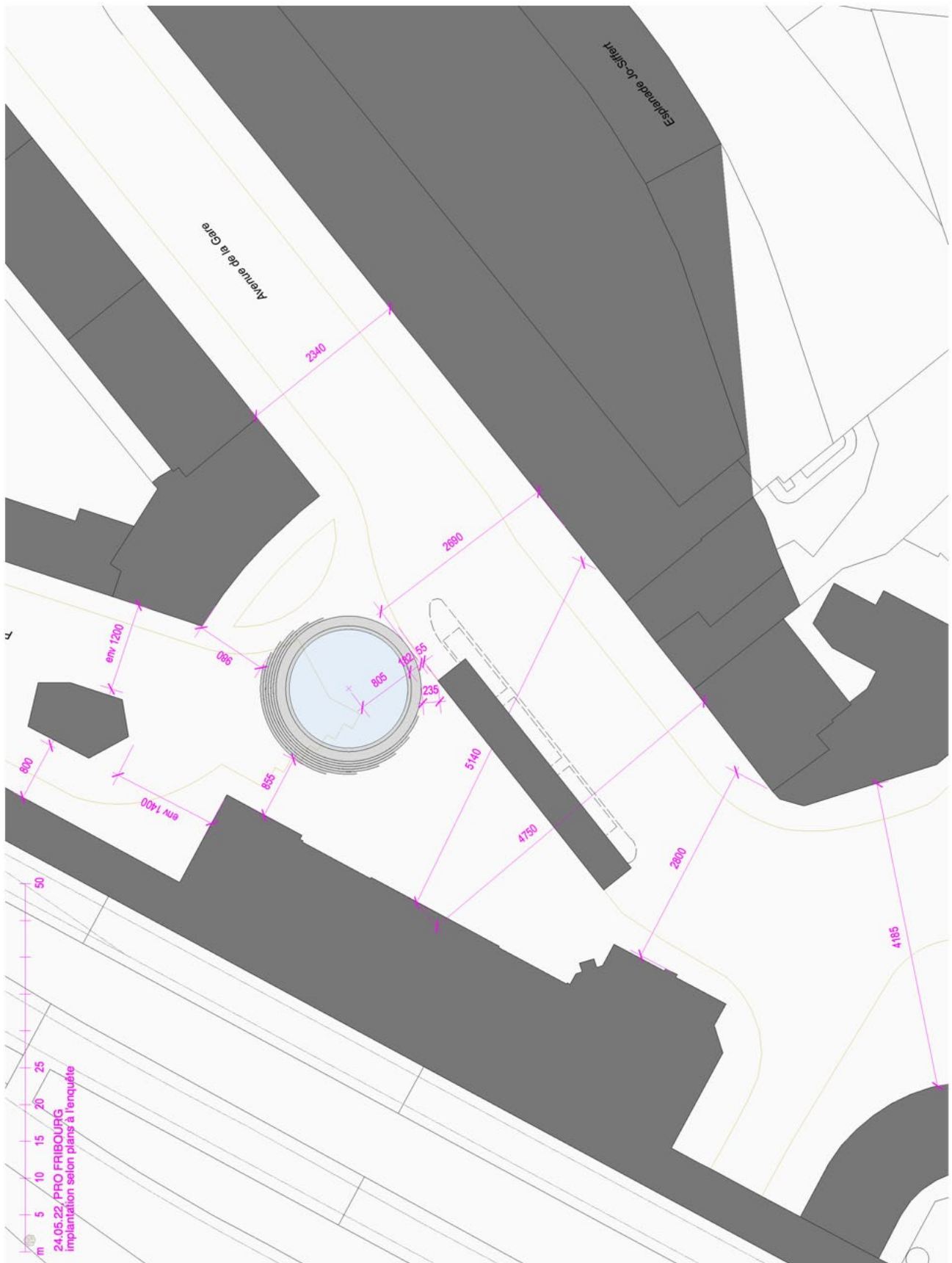
DOCUMENT 3 : Vue aérienne de la Fontaine de Château Chinon



DOCUMENT 4 : «Vitesse» Hommage à J.S., 5 janvier 1972



DOCUMENT 5 : Plans mis à l'enquête reportés au cadastre de la Ville de Fribourg



DOCUMENT 6 : Protection Avenue de la Gare-Place Jean Tinguely

